



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2017 sous le numéro de dépôt 15675

copie certifiée conforme
à l'original

LA PROVENCE

Société Anonyme au capital de 7 685 634 euros
Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
RCS Marseille 056 806 681

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept juin à 14H00, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à Marseille, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean-Christophe Serfati
- Monsieur Stéphane Tapie
- Monsieur Michel Clau
- Monsieur Marc Beyens

(1788)

Sont également présents :

- M. Bernard Tapie en qualité d'actionnaire majoritaire
- M. Hervé Borello, Secrétaire du Comité d'Entreprise accompagné de MM. Eric Espanet, Jérôme Lorant, Serge Mercier
- Madame Joëlle Bouchard, représentant le cabinet KPMG

Sont absents et excusés :

- M. Philippe Delaunois
- Monsieur Franck Vanhal et M. Olivier Marceau, représentants le Cabinet PricewaterhouseCoopers

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Virginie Layani remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Présentation des membres de la nouvelle direction générale.
- Exposé des plans stratégiques pour le 2em semestre 2017 et l'année 2018.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Président de séance soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mai 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Nomination du nouveau Président-Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs.

Le Président rappelle qu'à la suite de la démission des fonctions de Président du Conseil d'Administration de Claude PERRIER il a été nommé Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Claude PERRIER a démissionné de son poste de Directeur Général, par courrier, avec effet au 31 mai 2017.

Jean-Christophe Serfati informe les membres du Conseil que sa candidature a été proposée pour les fonctions de Directeur Général, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Il ajoute que le cumul de ces deux mandats le désignera Président Directeur Général à compter de ce jour et pour la durée restant à courir de son mandat de Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide de confier à M Jean Christophe Serfati également la direction générale de la société.

Virginie Layani rappelle qu'en tant que Président du Conseil d'Administration, M. Jean-Christophe SERFATI est chargé de représenter le Conseil d'administration, d'organiser et de diriger ses travaux et de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. En tant que Directeur Général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

M. Jean-Christophe SERFATI déclare accepter les fonctions de Président Directeur général qui viennent de lui être confiées, et de n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Exposé des plans stratégiques.

Le Président présente ensuite les plans stratégiques qu'il souhaite mettre en place à compter de ce jour.

Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire

Le Président propose de maintenir l'Assemblée Générale du 20 juin à 14H00 en y ajoutant les changements intervenus lors de ce Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président du Conseil d'Administration

Un administrateur